

Financement du Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition du Sénégal PSMN 2024-2028 par le Budget d'Etat

*Évaluation des dépenses du PSMN 2018-2022 et
recommandations politiques pour éclairer la mise en
œuvre du nouveau plan stratégique*

Table des matières

Résumé exécutif	3
I. Introduction	6
II. Objectif et méthodologie	7
1. Objectifs	7
2. Méthodologie	7
III. Aperçu du processus annuel de planification et de budgétisation	8
1. Le nouveau système de programmation budgétaire du Sénégal	8
2. Aperçu de la budgétisation des interventions nutritionnelles	10
Planification	10
Exécution	10
Rapports	11
3. Principaux défis auxquels sont confrontés les secteurs lors de la planification de la nutrition	11
4. Processus budgétaire des collectivités locales	13
5. Sources de financement complémentaires	14
IV. Analyse des dépenses du PSNM	15
1. Tendances des dépenses	15
2. Gaps de financement	17
Secteur de l'éducation	17
Secteur de la santé	17
Secteur de l'agriculture et de l'élevage	17
V. Principaux points à retenir et domaines prioritaires pour améliorer le financement durable de la nutrition pour le PSMN	18
VI. Conclusion	20

Résumé exécutif

Le Sénégal a fait des avancées significatives dans la lutte contre la malnutrition avec de solides progrès en matière de réduction du retard de croissance dont la prévalence a été réduite de moitié passant de 34 à 17 % entre 1992 et 2022¹. Cependant, la malnutrition aiguë reste un problème urgent avec une prévalence de 10% en 2023. Selon l'enquête STEPS de 2015, 22% de la population souffre d'obésité abdominale, en particulier chez les femmes (38,2 % contre 4,7 % chez les hommes). Le Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN), anciennement Comité de Lutte contre la Malnutrition, a élaboré un Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PSMN) 2018-2022 qui a été mis en œuvre à travers 12 plans d'action sectoriels (PAS). Malgré les progrès ci-dessus mentionnés, une récente évaluation de la mise en œuvre du PSMN 2018-2022 a mis en évidence des difficultés à dresser un tableau clair des ressources financières allouées aux différentes actions des PAS. Avec le démarrage du nouveau PSMN (2024-2028), il est important d'approfondir la compréhension des flux et mécanismes financiers utilisés par les différents secteurs afin d'assurer un financement adéquat et durable pour l'avenir.

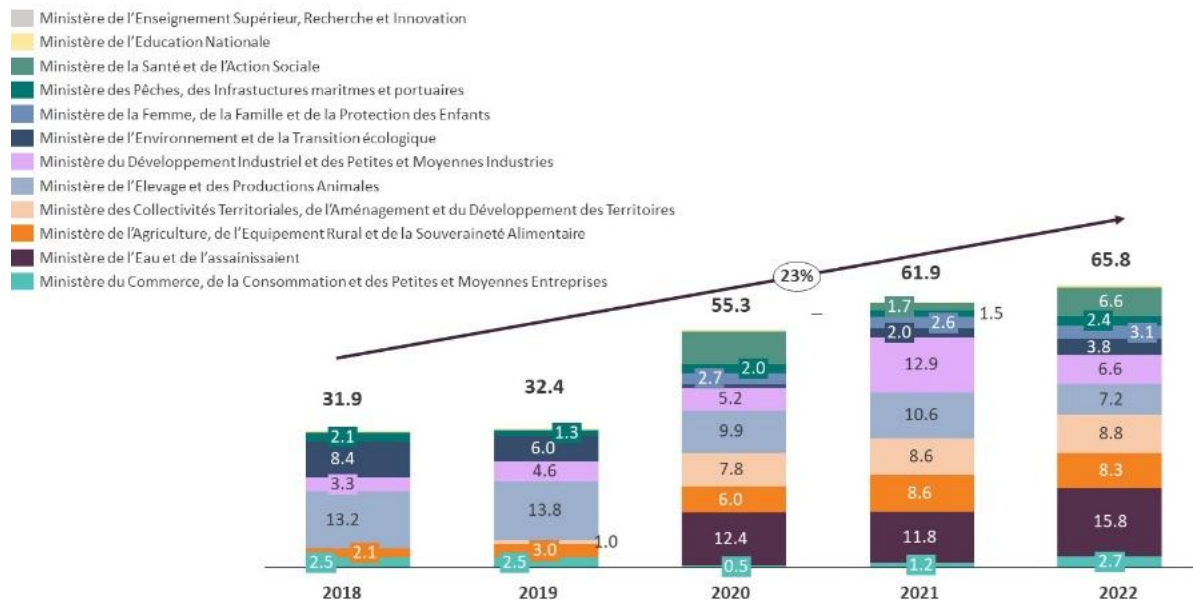
Une analyse des dépenses du PSMN entre 2018 et 2022 a été réalisée pour éclairer les recommandations politiques pour la prochaine phase de mise en œuvre de la politique nationale de développement de la nutrition de 2024 à 2028. L'évaluation comportait deux volets. Tout d'abord, une analyse budgétaire quantitative des dépenses du PSMN 2018-2022 a été réalisée, en mettant l'accent sur les déficits de financement et les secteurs et interventions nutritionnelles les plus touchés². Deuxièmement, une évaluation qualitative a été menée pour décrire les processus de planification, d'exécution et de rapportage budgétaires utilisés par les différents ministères sectoriels pour la mise en œuvre des interventions nutritionnelles, y compris les principaux défis de la planification et la budgétisation annuelles et l'identification de sources de financement additionnel.

Comme le montre la figure 1, les dépenses du PSMN par le budget de l'Etat sont passées de 31,9 milliards de francs CFA en 2018 à 65,8 milliards de francs CFA en 2022, avec un taux de croissance annuel moyen de 23 %. Cela représente les dépenses de tous les secteurs dans les domaines prioritaires du PSMN décrits dans le plan stratégique.

¹ [Aperçu du Sénégal | Exemples de santé mondiale](#)

² Les dépenses ont été suivies sur les 6 axes d'intervention : Axe 1 - prévention et prise en charge de la malnutrition chronique et de la malnutrition aiguë ; Axe 2 - prévention et prise en charge de l'obésité, du surpoids et des maladies non transmissibles liées à l'alimentation ; Axe 3 - lutte contre les carences en micronutriments par la promotion de la diversification alimentaire, l'enrichissement des aliments, la supplémentation en vitamines et minéraux et l'éducation nutritionnelle ; Axe 4 - accroître la disponibilité d'aliments diversifiés et sains ; Axe 5 - formation, recherche et innovation ; Axe 6 - renforcement de la gouvernance du secteur de la nutrition.

Figure 1: Dépenses du PSMN par ministère source de 2018 à 2022 (milliards, CFA)



L'examen des dépenses du PSMN par le budget de l'Etat met en évidence deux considérations importantes. Premièrement, les dépenses globales consacrées à la mise en œuvre du PSMN ont considérablement augmenté depuis 2018, principalement en raison des investissements dans les secteurs de l'Eau, Assainissement, Hygiène et l'agriculture. Cette tendance est prometteuse car elle montre que les bases nécessaires pour lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire sont solides et se développent au Sénégal. Cependant, il est possible d'améliorer l'utilisation stratégique des ressources existantes en ajoutant des objectifs, actions et indicateurs clairs en matière de nutrition dans les investissements sectoriels afin de renforcer les progrès vers les objectifs du PSMN.

Ensuite, il existe encore des déficits de financement pour les actions essentielles en matière de nutrition, ce qui rend nécessaire une accélération significative des investissements dans les domaines sous-financés. Les représentants sectoriels ont signalé que les interventions nutritionnelles qui n'ont pas pu être mises en œuvre en raison du manque de financement, entre autres, comprenaient :

- la prévention du VIH/SIDA et de la tuberculose et soutien nutritionnel
- la fortification des aliments à domicile
- la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë
- la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles
- l'application de la réglementation sur la commercialisation des substituts du lait maternel
- la production et diversification de produits horticoles à haute valeur nutritive
- la disponibilité et l'accessibilité du lait et des produits laitiers
- la lutte contre la carence en iode dans les écoles et autres lieux d'enseignement et de formation
- la production de produits forestiers non ligneux

L'un des principaux obstacles à la mise en œuvre du PSMN réside souvent dans la non-priorisation de la nutrition lors de la planification annuelle et de la budgétisation du gouvernement. Plusieurs facteurs y contribuent. Tout d'abord, les prévisions de coûts de certains plans d'action sectoriels ne sont pas exhaustives pour tenir compte des besoins en ressources et des déficits de financement nécessaires à la réalisation des objectifs du PSMN. Ensuite, les secteurs ne sont pas toujours clairs sur les limites du

financement de la nutrition dans les investissements existants, et les points focaux pour la nutrition ne sont pas systématiquement impliqués dans les processus de prise de décision budgétaire. En outre, les ordonnateurs de budget ne sont pas toujours sensibilisés à l'importance de l'investissement dans la nutrition pour atteindre les objectifs sectoriels. Des données essentielles manquent souvent pour éclairer la planification et la budgétisation, notamment des données sur les dépenses et sur la performance des actions nutritionnelles pour en démontrer l'impact. Pour les collectivités territoriales, le principal défi au financement des interventions nutritionnelles porte sur la faible mobilisation des ressources pour répondre aux besoins. Il est essentiel de disposer d'un financement structurel tel que des transferts directs de l'État alloués à la nutrition.

Les financements des partenaires extérieurs soutenant la mise en œuvre du PSMN sont généralement hors budget et ne sont pas intégrés à l'investissement du gouvernement. Cela constitue un défi majeur pour la planification et la coordination sectorielle car les financements extérieurs ne sont pas facilement suivis tout au long de la planification des investissements publics (c'est-à-dire à la même période de l'année, avec divers ministères, etc.). Le manque de coordination entre les partenaires financiers conduit à une fragmentation du financement, ce qui aboutit à des occasions manquées de planification et de mise en œuvre plus stratégiques. Un examen du volume du financement extérieur du PSMN n'a pas été entrepris dans le cadre de cette évaluation en raison de contraintes de données.

Afin d'améliorer de manière globale et durable le financement de la mise en œuvre du PSMN, les domaines prioritaires suivants sont pris en compte avec une liste d'actions:

- 1 – Veiller à l'intégration de la nutrition dans l'agenda national de transformation Sénégal 2050 et son incorporation dans les stratégies sectorielles
- 2 – Renforcer la planification et la budgétisation sectorielles en matière de nutrition, notamment grâce à une meilleure compréhension des déficits de financement et à un investissement public accru
- 3 – Mobiliser des ressources externes pour la mise en œuvre du PSMN 2024-2028
- 4 – Renforcer le suivi et la redevabilité budgétaires

I. Introduction

Le Sénégal a fait des progrès importants dans sa lutte contre la malnutrition. Le pays a réduit de moitié son taux de retard de croissance, passant de 34% à 17% entre 1992 et 2022³. La prévalence de la malnutrition aiguë a diminué entre 2011 et 2019, passant de 10% à 8%. Mais elle a augmenté de 8% à 10% entre 2018 à 2023. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la prévalence de la malnutrition chronique, avec une réduction de 27% à 18% entre 2011 et 2023. En revanche, selon l'enquête STEPS de 2015, 22% de la population globale souffre d'obésité abdominale, en particulier chez les femmes (38,2 % contre 4,7 % chez les hommes).

Depuis plusieurs décennies, le Sénégal a fait preuve d'un engagement politique fort dans la lutte contre la malnutrition. L'adoption de la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN) en 2015 a constitué une avancée substantielle qui a permis l'alignement multisectoriel de tous les acteurs du développement de la nutrition autour d'une vision commune du pays. Le Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN) ex-comité de lutte contre la malnutrition a élaboré un Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PSMN) 2018-2022. Ce plan comportait 6 axes d'intervention qui avaient été définis pour servir de référence d'actions aux différents acteurs. L'axe 1 concernait la prévention et la prise en charge de la malnutrition chronique et de la malnutrition aiguë. L'axe 2 portait sur la prévention et la prise en charge de l'obésité, du surpoids et des maladies non transmissibles liées à l'alimentation. L'axe 3 concernait la lutte contre les carences en micronutriments à travers la promotion de la diversification alimentaire, la fortification des aliments, la supplémentation en vitamines et minéraux et l'éducation nutritionnelle. L'axe 4 visait à accroître la disponibilité d'aliments diversifiés et sains. L'axe 5 ciblait la formation, la recherche et l'innovation. Et l'axe 6 se concentrait sur le renforcement de la gouvernance du secteur de la nutrition.

Le PSMN 2018-2022 a été mis en œuvre à travers 12 plans d'actions sectoriels PAS. Cette mise en œuvre s'est déroulée dans un contexte d'expansion économique, avec un taux de croissance économique moyen de 5,4% sur la période 2014-2023, malgré les chocs causés par le changement climatique, la pandémie de la COVID-19, l'insécurité dans la région du Sahel et la guerre russo-ukrainienne. Sur cette période, les indicateurs sociaux se sont améliorés avec un taux de pauvreté monétaire estimé à 37,5% en 2021/2022 contre 37,8% en 2018/2019, une extrême pauvreté à 9,9% en 2023 et un produit intérieur brut par habitant en hausse qui a augmenté de 1,4% par an entre 2019 et 2022 contre 3,7% entre 2014 et 2018, dans une optique de réduction des inégalités, le coefficient de Gini passant de 35,1 en 2018/2019 à 33,4 en 2021/2022⁴.

Nonobstant, l'examen récent de la mise en œuvre du PSMN 2018-2022 a mis en évidence des difficultés à dresser un tableau clair et global des ressources financières allouées aux différentes actions des PAS. Avec le démarrage du nouveau PSMN (2024-2028), il est important d'approfondir la compréhension des flux et mécanismes financiers utilisés par les différents secteurs de mise en œuvre afin d'assurer un financement adéquat et durable des interventions nutritionnelles programmées.

³ Aperçu du Sénégal | Exemples de santé mondiale

⁴ Banque Mondiale, SENEGAL | Rapport sur la situation économique: Saisir l'opportunité, Juin 2024
<http://documents.worldbank.org/curated/en/099061024131049923/P5004821f1acdf032191971c6fbeb498e07>

II. Objectif et méthodologie

1. Objectifs

L'objectif principal de cette évaluation est d'améliorer la compréhension du niveau et de la nature des déficits de financement de la nutrition au cours de la mise en œuvre du PSMN 2018-2022. L'équipe dirigeante du CNDN utilisera ces informations pour élaborer une stratégie de mobilisation des ressources afin de soutenir la mise en œuvre du nouveau PSMN. En outre, les résultats de l'évaluation serviront à éclairer la planification et la prise de décision pour stimuler les investissements nutritionnels dans tous les secteurs.

À cet effet, la présente évaluation vise deux objectifs spécifiques, à savoir 1) réaliser une analyse budgétaire du PSMN, en mettant l'accent sur les déficits de financement et les secteurs et interventions nutritionnelles les plus touchés 2) décrire les processus de planification, d'exécution et de rapportage budgétaires utilisés par les différents ministères sectoriels pour la mise en œuvre des interventions nutritionnelles, y compris l'identification des sources de financement supplémentaires.

2. Méthodologie

L'évaluation a débuté par la collecte d'informations sur la planification stratégique des ministères sectoriels et des données sur le budget du CNDN. Une riche documentation a été mise à disposition, notamment par la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE) et la Direction Générale du Budget (DGB) sur le processus de planification et de rapportage des interventions du PSMN, en plus des données collectées par la Plateforme de Développement des Capacités de Financement (FCDP). Cette phase de revue de la littérature a été complétée par la collecte de documents accessibles au public sur internet.

Ensuite, l'équipe d'évaluation a rencontré vingt-trois (23) informateurs clés en utilisant un guide d'entretien structuré et préalablement testé (Annexe 4). Parmi les participants figuraient vingt-deux (22) experts des services de planification et des finances représentant douze (12) ministères concernés par la mise en œuvre du PSMN. En outre, l'équipe d'évaluation a discuté avec un représentant des collectivités territoriales soutenant les interventions nutritionnelles. Ces échanges ont été menés à travers une série d'entretiens individuels approfondis (voir liste en Annexe 3). Ils ont permis de recueillir des informations sur l'ampleur de l'implication des différents ministères sectoriels dans l'élaboration des stratégies de nutrition et la mise en œuvre des interventions du PSMN, y compris les mécanismes de financement utilisés par les acteurs sectoriels pour mener les activités ayant un impact sur l'état nutritionnel des Sénégalais.

Des échanges ont également eu lieu avec le Ministère des Finances et du Budget à travers la Direction Générale du Budget (DGB), qui a mis à disposition un ensemble de données sur les dépenses. Des données quantitatives ont été collectées auprès des ministères sectoriels à l'aide d'un questionnaire sur le volume des allocations globales de chaque ministère, ainsi que sur les allocations et dépenses nutritionnelles.

L'analyse des données qualitatives a consisté à l'extraction manuelle des informations pertinentes permettant d'atteindre les objectifs de l'évaluation, en mettant l'accent sur la chaîne de planification, d'exécution et de rapportage des dépenses nutritionnelles par les différents ministères sectoriels et l'identification des sources de financement. Elle s'est déroulée en trois étapes. La première a consisté à isoler les programmes nutritionnels pertinents en faisant la correspondance systématique des programmes budgétaires fournis par la DGB avec les programmes nutritionnels du PSMN. La deuxième

étape a consisté à l'identification des actions liées à la nutrition. La troisième étape a consisté en la validation des dépenses de nutrition par les différents secteurs lors de l'atelier d'analyse des besoins de financement pour les interventions nutritionnelles tenu les 10 et 11 septembre 2024. Les montants des dépenses ont été comparés à ceux prévus dans la programmation du PSMN afin d'en déduire les gaps de financement.

III. Aperçu du processus annuel de planification et de budgétisation

1. Le nouveau système de programmation budgétaire du Sénégal

Jusqu'en 2019, les investissements publics du Sénégal étaient tous répertoriés dans des Programmes triennaux d'Investissement Public (PTIP) dont la première année, constituant le Budget Consolidé d'Investissement, était exécutoire. Les projets ou programmes répondant aux critères d'évaluation ex-ante et ayant une réelle chance d'être financés pouvaient être sélectionnés pour être intégrés dans le PTIP. Le dernier PTIP a été mis en œuvre sur la période 2019-2021. A partir de 2020, le Sénégal est passé à un nouveau système de programmation budgétaire, en application de la Loi Organique n° 2011-15 du 08 juillet 2015 relative aux lois de finances (LOLF) et de la Directive n° 06/2009/CM/UEMOA de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. De ce fait, les politiques sont désormais mises en œuvre à travers des budgets programmes thématiques listant les actions de politique et les sources de financement interne par le budget de l'Etat et/ou de financement extérieur par les partenaires au développement. Ce système budgétaire est très pertinent pour la nutrition au Sénégal car le PSMN est organisé autour de programmes d'intervention. Il augmente donc la lisibilité budgétaire des interventions nutritionnelles.

Encadré 1: Qu'est-ce que c'est la LOLF?

Puissant levier de réforme de l'État, l'introduction de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) enclenche un processus de transformation radicale des règles budgétaires et comptables de l'État. L'ambition de cette loi est de réformer la gestion de l'État tout entière, en instaurant une gestion plus démocratique et plus efficace des dépenses publiques. En effet, avant la directive de l'UEMOA, chaque ministère recevait une certaine somme. Actuellement, les moyens sont alloués en vue d'une action précise. Le budget de l'État est plus lisible : chacun peut savoir concrètement à quoi servent les dépenses publiques.

Le rôle du Parlement est renforcé. Lors de l'examen du budget de l'État, les parlementaires ne discutaient pas que des dépenses nouvelles. Désormais, la totalité du budget est examinée avec un vote pour chacun des programmes. Les parlementaires sont également en mesure de contrôler l'efficacité des dépenses publiques. Chaque année, le gouvernement doit rendre compte de son action qui est évaluée par des indicateurs précis. Celui-ci instaure aussi une gestion plus efficace car pour une politique donnée, l'État se fixe des objectifs précis, avec des moyens alloués pour atteindre ces objectifs. La "performance" des services est ainsi mesurée de façon plus concrète : une politique publique est d'autant plus performante que les objectifs sont atteints ou approchés grâce aux moyens alloués. Une vraie culture de la performance s'est instaurée au sein de l'administration.

La réforme budgétaire responsabilise davantage les gestionnaires publics. Les responsables de programme doivent définir, chacun à leur niveau, les objectifs, les stratégies et les indicateurs de performance des politiques publiques dont ils sont chargés. Ils disposent d'une plus grande liberté dans la gestion des moyens alloués en contrepartie d'un engagement sur des objectifs de performance. Les gestionnaires ont l'obligation de rendre compte de leur gestion pour expliquer les éventuels écarts entre prévisions et réalisations.

En principe, il incombe au Ministère du Plan, d'agir comme facilitateur entre les ministères sectoriels et le Ministère du Budget, d'une part, et les partenaires au développement, d'autre part, pour la mobilisation des ressources à travers le budget de l'Etat. Ainsi, disposant de l'ensemble des besoins de tous les services

administratifs, le Ministère en charge du Budget simule le projet de loi de finances pour l'année à venir. Un cadrage budgétaire est également établi pour mieux évaluer dans quelle mesure les recettes potentielles couvriraient les dépenses prévues. Cependant, ce cadrage est difficile à mettre en adéquation avec les perspectives macroéconomiques fixant les aspirations de croissance économique globale et sectorielle. Afin d'affiner les allocations initiales de ressources, il est demandé aux ministères d'établir leurs rapports annuels de performance (RAP) de l'année précédente, afin d'ajuster les demandes de financement au potentiel d'absorption des allocations en comparant les niveaux de dépenses aux financements effectivement mobilisés. Il s'agit en fait d'aligner les financements sur les capacités d'absorption. Une fois cet alignement effectué, les Ministères élaborent leur Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) sur trois ans, l'année de démarrage étant exécutoire, ce qui signifie que des ajustements peuvent être apportés aux cibles de performance dans les projections de cette année. Le DPPD liste toutes les demandes de financement nécessaire à l'atteinte de leurs objectifs de développement sectoriel, y compris les nouveaux projets répondant aux normes de maturation ou en cours de maturation. Le DPPD montre la tendance de financement et les résultats attendus des programmes budgétaires par rapport aux objectifs stratégiques poursuivis par chaque secteur. En outre, le cadre de résultats proposé comprend les cibles de performance, les années de référence et les indicateurs. Il servira de base aux discussions lors des conférences budgétaires pour faire des arbitrages intra sectoriels. En annexe au DPPD sectoriel, le Ministère en charge du Budget reçoit également un Projet Annuel de Performance (PAP) qui explicite les performances attendues pour chaque programme budgétaire. C'est dans ces phases de planification stratégique de la programmation pluriannuelle que les points focaux nutrition, au niveau des structures en charge de la planification, devaient s'assurer que les demandes de fonds sont effectivement formulées pour les interventions du PSMN.

Le Gouvernement regroupe ensuite l'ensemble des DPPD dans un Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) en référence au PAP/PSE en vigueur. Ce document s'inscrit dans la démarche globale d'amélioration de l'information budgétaire et comptable à présenter au Parlement. En effet, le projet de loi de finances de l'année est élaboré en référence au DPBEP qui est soumis à un débat d'orientation budgétaire avant sa finalisation. Les rapports d'évaluation ex post des projets et la situation économique et financière du pays sont également présentés lors de ce débat. L'élaboration du DPBEP constitue donc une étape importante dans le processus de transparence budgétaire, en exposant les perspectives économiques et en précisant la stratégie de gestion des finances publiques après avoir fait le point sur la situation économique et fiscale, préparant ainsi le Parlement à l'examen du projet de loi de finances. Le DPBEP est en effet un document itératif qui indique la trajectoire macroéconomique du pays sur une période de trois ans, en fixant des objectifs à moyen terme en matière de contrôle budgétaire et financier. C'est pourquoi une évaluation provisoire de l'exécution des finances publiques pour l'année en cours est fournie lors du débat et une idée du volume des nouvelles initiatives politiques est estimée. Cette documentation permet d'accorder des allocations budgétaires plus réalistes, de fixer des plafonds raisonnables pour la lettre de cadrage envoyée à l'ensemble de l'administration et d'élaborer le projet de loi de finances à voter par l'Assemblée Nationale.

Le Sénégal ayant adopté une gestion axée sur les résultats, les ordonnateurs de budget accordent une importance capitale au suivi de la mise en œuvre des politiques. Les indicateurs de mesure de performance des politiques publiques sont alignés sur les engagements internationaux du pays pris à travers des objectifs convenus avec la communauté des bailleurs de fonds, la région Afrique et la sous-région CEDEAO, et stabilisés entre les structures impliquées dans la chaîne de planification que sont l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), la Direction générale de la planification et des politiques économiques (DGPPE) et la DGB. Ils constituent les références de tous les documents de

la chaîne budgétaire. La gestion axée sur les résultats offre des ouvertures aux acteurs de la nutrition pour mieux suivre et rendre compte des investissements en nutrition afin de mettre en valeur les progrès du Sénégal dans le respect de ses engagements mondiaux en matière de nutrition.

2. Aperçu de la budgétisation des interventions nutritionnelles

Planification

Le processus de planification budgétaire annuelle se déroule presque tout au long de l'année, de février à décembre (n-1). Il s'opère en deux phases : la phase d'élaboration et la phase d'examen et de vote.

La **phase d'élaboration** débute en février par une série de consultations pour préparer le cadrage budgétaire, réunissant la DGB, le Trésor, les régies de recettes comme la Direction des Impôts et des Domaines et la Direction des Douanes, la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques du Ministère en charge du Plan et les ministères sectoriels. Ces consultations ont pour objectif d'analyser les résultats de l'exécution budgétaire de l'année précédente (n-2) et l'état d'exécution à mi-parcours de l'année en cours (n-1). Il s'agit en outre de passer en revue les actions politiques prioritaires non prises en compte par la dernière loi de Finances, de se concentrer sur les dépenses à fort enjeu et d'inclure les coûts des activités à réaliser au cours des trois prochaines années. A partir de ces consultations, des enveloppes sont allouées par ministère. Celles-ci sont sujettes à des ajustements à la suite de la revue du Tableau des Opérations Financières de l'Etat et à la mise à jour du cadrage budgétaire. Sur cette base, le Premier Ministre adresse en Mai une lettre de cadrage à l'ensemble du Gouvernement indiquant les grandes orientations pour l'année à venir et au-delà, qui seront reflétées dans le DPBEP en termes de politiques économiques et sociales et de stratégie de gestion des finances publiques. Sur la base des résultats du plafond budgétaire, les allocations sont notifiées à chaque ministère et institution. Le ministre chargé du budget produit une lettre circulaire relative à l'élaboration du budget, sur la base de laquelle les ministères et institutions sectoriels répartissent leur enveloppe entre les services sous leur portefeuille de responsabilité vers le mois de juillet. Cette redistribution interne doit tenir compte des orientations du DPBEP tout en respectant les plafonds budgétaires fixés dans la lettre circulaire. Les ministères peuvent proposer de nouvelles structures d'allocation qui feront l'objet d'arbitrages avec les éléments justificatifs. Le projet de loi de finances est finalisé à l'issue de ces arbitrages et présenté au Conseil des ministres pour adoption fin septembre ou début octobre, puis transmis à l'Assemblée nationale pour vote.

La **phase de vote** débute dès l'ouverture de la session ordinaire du budget de l'Assemblée nationale. C'est lors de ce processus de présentation et de vote que les parties prenantes doivent attirer l'attention sur le financement des interventions nutritionnelles. Mais ce plaidoyer nécessite de disposer de données factuelles sur les demandes de financement afin d'évaluer le niveau des besoins budgétaires à sanctuariser. La gestion axée sur les résultats étant l'approche des pouvoirs publics, cette approche de plaidoyer pourrait se justifier mais elle nécessite de mettre en avant des indicateurs de performance en matière de nutrition.

Exécution

Une fois que la loi de finances est adoptée, le ministère en charge du budget notifie les allocations aux différents ministères sectoriels pour exécution. Ayant ainsi pris connaissance de l'ensemble des ressources internes et externes allouées, chaque ministère établit son plan de travail budgétisé annuel PTBA.

Pour la liquidation des dotations, il est fait référence au système national de gestion des marchés et des contrats publics dont le processus d'amélioration a abouti à l'adoption du décret n° 2011-1048 du 27

juillet 2011 portant code des marchés publics. Bien que ce nouveau système ait été mis en place en conformité avec les standards internationaux en matière de transparence, d'économie et de rationalisation de l'utilisation du budget de l'Etat, les autorités de gestion des finances publiques ont dû introduire de nouvelles réformes. Celles-ci visaient à réduire les difficultés rencontrées par les autorités contractantes lors de leurs procédures de passation de marchés et à faciliter la mobilisation et l'absorption des fonds disponibles. Le nouveau système met l'accent sur la réduction des délais, la simplification des procédures et la redevabilité des autorités contractantes, notamment par le relèvement des seuils d'application des procédures du code des marchés publics. La réduction des délais concerne la durée d'examen des plans de passation de marchés et des avis généraux de passation de marché en plus de la possibilité de conclure des accords-cadres comme alternative aux méthodes de demande de renseignement de prix et d'appels d'offres nationaux pour les fournitures disponibles dans le commerce. La procédure de règlement des litiges a également été simplifiée avec un chronogramme des actions. Néanmoins, ces procédures internes peuvent être prolongées par celles des partenaires externes avec parfois de longs délais d'attente pour l'obtention des avis de non-objection.

Rapports

A la fin de l'exercice budgétaire, chaque ministère soumet son rapport annuel de performance (RAP) qui met en exergue, en principe, la contribution du secteur au progrès socio-économique du pays. Le RAP renseigne sur les principales réalisations du ministère en termes d'atteinte des cibles annuelles de performance fixées pour chaque indicateur de performance. Chaque programme budgétaire nutritionnel comporte un certain nombre d'indicateurs visant une cible convenue. L'analyse des résultats consiste à déterminer les performances réalisées pour chaque indicateur individuellement et dans leur ensemble. Le résultat expose la performance globale du ministère, en agrégeant les réalisations programmatiques. Le RAP décrit également les différents facteurs exogènes et endogènes justifiant ce niveau de performance, ainsi que les effets positifs sur le développement économique et social, notamment la réduction de la pauvreté à travers la génération de revenus substantiels, la reconstitution des ressources naturelles, la création d'emplois et la mobilisation des ressources. Le rapport mettra l'accent sur le nombre d'actions (projets ou programmes) réalisées et les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources financières et humaines. La corrélation entre la performance technique et le niveau d'exécution financière sera également mise en évidence. De cette manière, le niveau d'exécution du budget global (ressources internes et externes comprises) est donné. Dans la pratique, les difficultés concernent souvent la mobilisation des ressources, la collecte des données, les contraintes organisationnelles et parfois juridiques.

3. Principaux défis auxquels sont confrontés les secteurs lors de la planification de la nutrition

Les parties prenantes gouvernementales des secteurs de mise en œuvre ont identifié plusieurs défis qui contribuent à la dépriorisation de la nutrition dans la planification et la budgétisation annuelles, à la lumière de l'expérience du PSMN 2018-2022 et en gardant à l'esprit la mise en œuvre du nouveau PSMN 2024-2028. Ces défis comprennent :

- **Les prévisions de coûts de certains plans d'action sectoriels n'étaient pas exhaustives pour tenir compte des besoins précis en ressources et des déficits de financement pour atteindre les objectifs du PSMN.** Le plan chiffré du PSMN fournit une feuille de route fondamentale dans le but d'articuler les priorités nationales. Cependant, les prévisions de coûts ne reflétaient pas tous les besoins de financement des différents secteurs car les lacunes dans la programmation financière ont conduit à une diminution régulière et continue des coûts estimés des interventions nutritionnelles tout au long

de la période de mise en œuvre du PSMN. Pour affiner davantage les besoins en ressources, chaque secteur doit examiner les coûts estimés et exprimer clairement les éventuels déficits de financement.

- **Les secteurs ne sont pas toujours clairs sur les limites du financement de la nutrition dans le cadre des investissements existants.** Bien que le PSMN comprenne un large éventail de domaines stratégiques d'intervention, il est essentiel que chaque secteur identifie des actions prioritaires qui stimuleront les gains en matière de nutrition et que celles-ci soient intégrées dans les investissements des programmes sectoriels existants. Les discussions avec les parties prenantes sectorielles n'ont pas confirmé que les dépenses déclarées ont entièrement été effectuées dans le contexte de la réalisation des objectifs du PSMN. Il y a des opportunités de rendre les objectifs, les indicateurs et les résultats nutritionnels plus explicites dans le cadre des investissements des programmes sectoriels.
- **Les points focaux nutrition ne sont pas systématiquement impliqués dans les processus de décision budgétaire.** A la réception de la notification des enveloppes budgétaires du Ministère du Budget, les ordonnateurs de budget procèdent aux allocations internes entre programmes. Les points focaux nutrition participent parfois aux séances d'arbitrage interne. Dans la pratique, ils ne sont pas toujours systématiquement impliqués dans le processus de décision budgétaire. Il en résulte des situations où les interventions nutritionnelles sont négligées.
- **Les ordonnateurs de budget ne sont pas sensibilisés à l'importance de l'investissement en nutrition pour atteindre leurs objectifs sectoriels et peuvent donc ne pas approuver les budgets.** Selon quelques informateurs, les ordonnateurs de budgets au sein de leur ministère attirent souvent l'attention des gestionnaires de programme et des équipes de planification sur l'inclusion des interventions nutritionnelles dans les PTBA qui reflètent les priorités identifiées dans les lettres de politique sectorielle. Néanmoins, la plupart des informateurs ont souligné que les interventions nutritionnelles ne sont pas prioritaires en raison de la priorité accordée uniquement aux actions incluses dans leurs plans sectoriels ou lettres de politique sectorielle, de la faible appropriation du PSMN par les acteurs sectoriels qui ne voient pas les liens entre les interventions du PSMN et leurs plans sectoriels respectifs et comment le plan d'action en nutrition contribue à atteindre leurs objectifs sectoriels, et d'une communication insuffisante entre les acteurs sectoriels.
- **Les données manquent pour éclairer la planification et la budgétisation, notamment les données sur les dépenses et la performance des actions nutritionnelles pour démontrer leur impact.** Les rapports financiers sur la nutrition sont inclus dans les RAPs. Les responsables du suivi et de l'évaluation des Cellules des Etudes et Planification (CEP) collectent des données financières auprès des gestionnaires de programmes et parfois auprès d'organisations non gouvernementales (ONG). Ces informations sont compilées dans des rapports généraux d'activité. En général, les informations financières sont également accessibles dans des rapports spécifiques pour les revues conjointes et les rapports d'exécution budgétaire. En raison du peu d'importance accordée aux interventions nutritionnelles, les données sur le financement de la nutrition se perdent et ne sont pas facilement disponibles pour la planification.
- **Si certains partenaires financiers utilisent le processus de planification budgétaire de l'État pour financer les interventions en matière de nutrition, la plupart des financements externes destinés à la nutrition et à la mise en œuvre du PSMN sont hors budget et ne sont pas intégrés aux investissements publics** (les partenaires financent directement des opérateurs de mise en œuvre

non gouvernementaux ou des agences des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre). Bien qu'il s'agisse d'un type de soutien nécessaire pour garantir le plus large accès possible aux services de nutrition par les bénéficiaires, le financement externe devient un défi pour la planification sectorielle lorsqu'il n'est pas suivi concomitamment aux investissements publics. Cela présente ses propres défis : il y a un **manque de coordination solide entre les partenaires financiers**, ce qui entraîne une **fragmentation du financement** et conduit à **des occasions manquées de planification et de mise en œuvre plus stratégiques**. Il faut s'orienter progressivement, à long terme, vers un financement des partenaires financiers plus intégré aux investissements publics ; ou, en attendant, veiller à ce que le financement externe soit suivi de manière holistique tout en veillant à ce que les systèmes gouvernementaux soient renforcés avec des outils et des ressources pour élever la coordination.

4. Processus budgétaire des collectivités locales

Le processus budgétaire des collectivités territoriales dispose d'un cadre réglementé débutant par l'adoption du compte administratif qui fait le point des résultats d'activité et financiers de l'exécution budgétaire de l'année écoulée. L'élaboration du budget de la Commune débute par des consultations sectorielles organisées par le Maire dans le cadre d'un débat budgétaire en présence de tous les acteurs communautaires. Pour les secteurs de la santé et de la nutrition, il s'agit de l'Unité de Coordination du Projet UCP et du Comité de Développement Sanitaire CDS, « badiene Gokh », chef de village agent communautaire. Cette phase permet d'inscrire les activités de nutrition sur la base des ressources prévisibles. Toutes les dépenses obligatoires sont inscrites. Finalement, l'inscription des interventions nutritionnelles découle de la volonté du Maire de contribuer à la mise en œuvre du PSMN. Cette volonté est le fondement des décisions budgétaires. Le Maire peut ensuite passer à l'élaboration du budget en tenant compte des moyens financiers additionnels du budget de l'Etat et enfin au vote du budget et à son exécution.

Les mairies bénéficient d'appuis extérieurs avec le Projet d'Investissement pour la Première Année de Développement Humain au Sénégal (PIPADHS), en plus des ressources mobilisées dans le cadre de la coopération décentralisée. Elles sont souvent appuyées par des ONG dont les apports viennent en complément des budgets communaux. Leur intégration au budget nécessite une autorisation préalable spéciale dans la rubrique « contribution de ressources extérieures des projets et programmes ». Dans certaines communes où sont implantées des usines, le bénéfice de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) peut être un levier supplémentaire pour mobiliser des ressources pour financer les interventions nutritionnelles.

Le suivi et l'évaluation budgétaire suivent une procédure générale puisqu'ils concernent toutes les activités de développement. Ils s'appuient sur l'exploitation du compte administratif qui présente l'exécution générale du budget. Les indicateurs sensibles à la nutrition rapportés sont ceux pris en compte lors de l'élaboration des plans de développement communautaire.

Les défis majeurs des collectivités territoriales résident dans la faible mobilisation des ressources pour répondre aux besoins de financement de la nutrition. Ces collectivités territoriales ont besoin de mettre en place des mécanismes de financement structurels tels que les transferts directs du budget de l'Etat alloués à la nutrition. Les transferts courants se font à travers le Fonds de Développement de la Décentralisation, le Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT) et la Contribution Économique Locale/valeur ajoutée CEL/va. A cela s'ajoute dans certains cas le fonds minier. Mais il faut noter qu'il n'existe pas d'allocations spécifiques à la nutrition comme celles pour la santé et l'éducation.

Enfin, les collectivités territoriales soutenant la nutrition souhaitent la mise en place d'une plateforme formelle entre les communes qui servira à mieux coordonner les interventions du PSMN avec le CNDN et l'ensemble des partenaires sur la base d'une cartographie des acteurs par zone sur le territoire national. Les communes souhaitent également l'accompagnement des partenaires dans l'élaboration d'études de faisabilité de projets sensibles à la nutrition qui serviront d'outils de plaidoyer pour obtenir des financements, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée.

5. Sources de financement complémentaires

Les échanges avec différents responsables ministériels ont permis d'établir une cartographie des partenaires qui soutiennent les interventions nutritionnelles (voir tableau 1 ci-dessous). Cette cartographie est très utile pour la coordination des activités et de plaidoyer afin d'assurer un financement adéquat et durable des interventions nutritionnelles comme stipulé dans la PNDN.

Tableau 1: Liste des contributeurs financiers à la mise en œuvre des interventions nutritionnelles selon les acteurs du secteur

Partenaires	Ministères
Partenaires multilatéraux	
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Ministère de l'élevage Ministère de la pêche
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'élevage
Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	Ministère de la Santé
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Ministère de la Famille et de la Protection Sociale
Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)	Ministère de l'élevage
UNICEF	Ministère de l'Éducation Nationale
Partenaires bilatéraux	
Agence Française de Développement	Ministère de l'Éducation Nationale
Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID)	Ministère de l'élevage Ministère de l'Eau et de l'Assainissement Ministère de la pêche
Coopération Italienne	Ministère de la Famille et de la Protection Sociale
Coopération Japonaise (JICA)	Ministère de la pêche
Banques de développement	
Banque Africaine de Développement	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'élevage Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
Banque Islamique de Développement	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement Ministère de la Famille et de la Protection Sociale
Banque Mondiale	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'élevage Ministère de l'Eau et de l'Assainissement Ministère de la pêche Ministère de la Famille et de la Protection Sociale

Fondations et entreprises	
Fondation Bill et Melinda Gates	Ministère du Commerce Ministère de la Santé
Fondation Eleanor Crook	Ministère de la Santé
Helen Keller International (HKI)	Ministère du Commerce
NESTLE	Ministère de l'Éducation Nationale
SONATEL	Ministère de l'Éducation Nationale
SOCOCIM	Ministère de l'Éducation Nationale
Organisations non gouvernementales ONG	
TEENS	Ministère de l'Éducation Nationale
GRET	Ministère de l'Éducation Nationale
Nutrition Internationale (NI)	Ministère de l'Éducation Ministère du Commerce
ONGAWA	Ministère de l'Éducation Nationale
PARTENARIAT	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement Ministère de l'Éducation Nationale

IV. Analyse des dépenses du PSMN

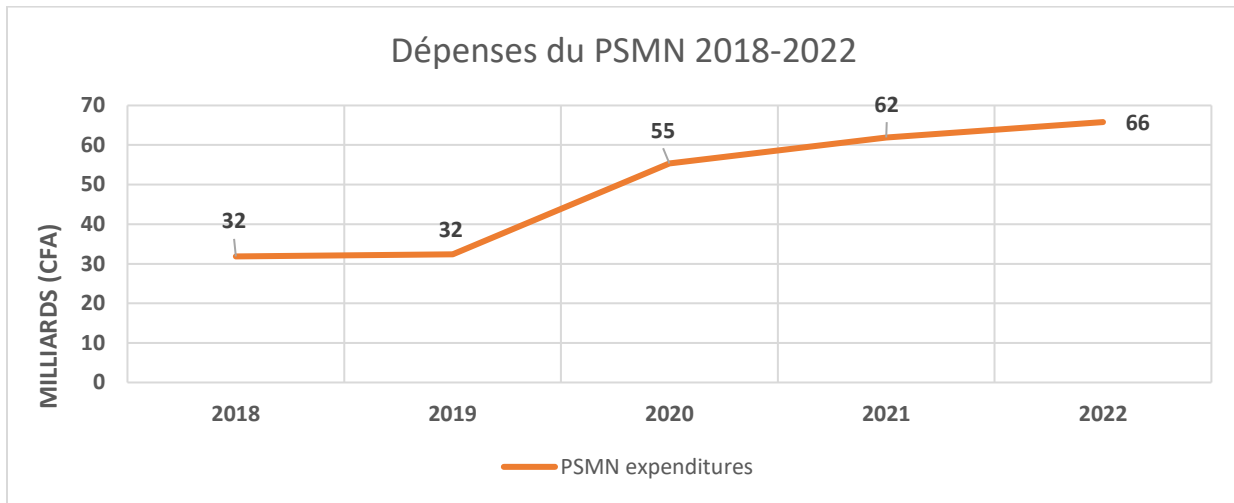
1. Tendances des dépenses

Comme expliqué dans la Section III *Aperçu du processus annuel de planification et de budgétisation*, le Sénégal a mis en œuvre le budget programme à partir de 2020. En conséquence, l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure d'établir une désagrégation précise des données transmises par le Ministère des Finances et du Budget pour isoler les dépenses de nutrition par programme pour les exercices 2018 et 2019.

Selon les données fournies par le Ministère des Finances et du Budget, affinées et validées par les différents ministères sectoriels à l'exception du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, le Sénégal aurait dépensé 247 milliards de FCFA entre 2018 et 2022 pour les interventions du PSMN sur le budget de l'Etat. Les dépenses annuelles sont en constante augmentation sur la période. Elles sont passées de 32 milliards de FCFA en 2018 à 66 milliards de FCFA en 2022 avec une augmentation annuelle moyenne de 23%. Ceci démontre les efforts substantiels déployés par le Gouvernement du Sénégal dans la mobilisation des ressources domestiques pour le financement de la nutrition (voir figure 1). Nonobstant, il n'est pas certain que les dépenses communiquées par les secteurs aient été entièrement exécutées dans le cadre des interventions du PSMN.

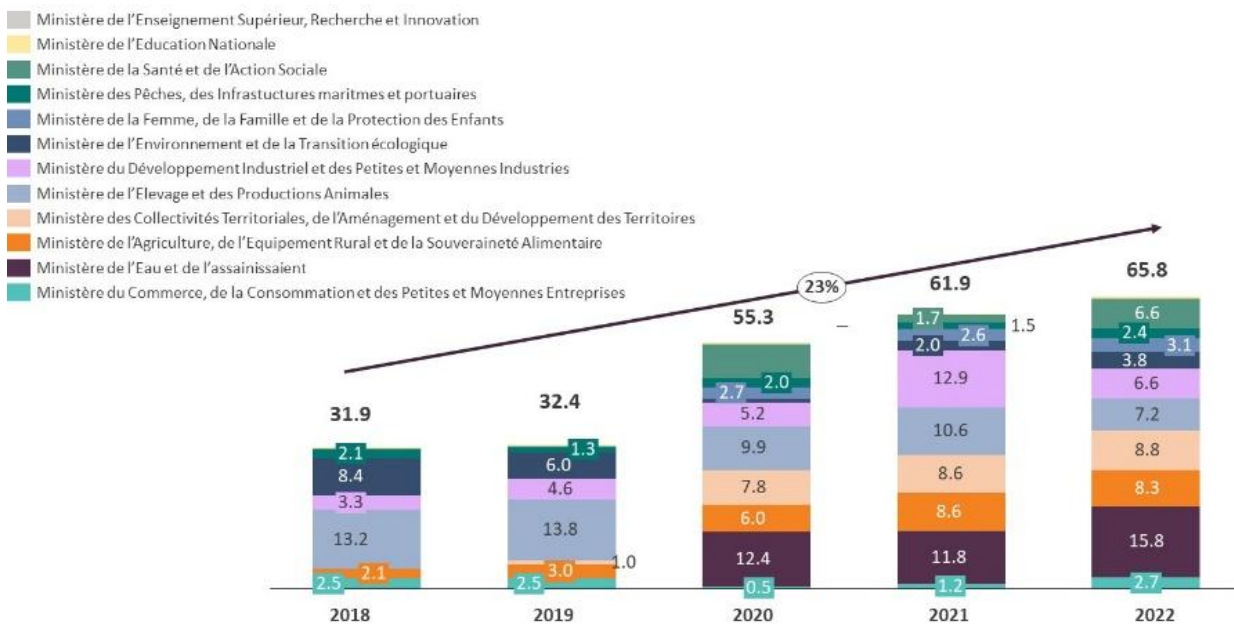
Par ailleurs, il convient de noter que les coûts totaux des interventions du PSMN diminuent constamment avec une moyenne annuelle de -8%. Cette tendance à la baisse révèle des lacunes dans la planification financière et interroge dans quelle mesure la planification financière couvre l'ensemble des besoins de financement.

Figure 2: Dépenses du PSMN de 2018 à 2022 (Milliards, CFA)



Au total, cinq ministères ont contribué à hauteur de 73% aux dépenses du PSMN sur cinq ans. Il s'agit des ministères de l'Élevage et des Productions Animales – de l'Eau et de l'Assainissement – du Développement des Industries et des Petites et Moyennes Industries – de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire – des Collectivités Territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires. Le Ministère de l'Hydraulique, le Ministère de l'Agriculture et celui de la Gouvernance Locale sont les ministères moteurs qui ont le plus contribué à l'augmentation des dépenses nutritionnelles au fil des ans comme le montre la Figure 2. Les données montrent également la modeste contribution des secteurs clés tels que la santé et l'éducation aux dépenses du PSMN.

Figure 3: Dépenses du PSMN par ministère source de 2018 à 2022 (milliards, CFA)



2. Gaps de financement

Cette section présente les déficits de financement par secteur. La répartition détaillée des dépenses sectorielles et des gaps de financement par programme est présentée à l'annexe 1. Les représentants sectoriels ont indiqué que les interventions nutritionnelles qui n'ont pas pu être mises en œuvre en raison du manque de financement du budget d'Etat, entre autres, comprenaient :

- la prévention et prise en charge nutritionnelles de la tuberculose et du VIH/SIDA
- la fortification des aliments à domicile
- la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë
- la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles
- l'application de la réglementation sur la commercialisation des substituts du lait maternel
- la production et diversification de produits horticoles à haute valeur nutritive
- la disponibilité et l'accessibilité du lait et des produits laitiers
- la lutte contre la carence en iode dans les écoles et autres lieux d'enseignement et de formation
- la production de produits forestiers non ligneux

Secteur de l'éducation

Malgré l'augmentation constante des dépenses globales, celles-ci ont été particulièrement faibles, voire **nulles**, pour certaines interventions dans le secteur de l'éducation et de la recherche, telles que la promotion des activités de développement et de stimulation de la petite enfance, l'éducation nutritionnelle dans les écoles, l'alphabétisation fonctionnelle des femmes, le renforcement de la formation en nutrition, la recherche et l'innovation, la lutte contre la carence en iode dans l'éducation et la promotion de comportements propices à l'exercice physique et à une alimentation saine.

Secteur de la santé

Les dépenses du secteur de la santé ont été très volatiles d'une année à l'autre pendant la mise en œuvre du PSMN. Très peu de ressources ont été décaissées pour les interventions essentielles⁵ qui s'attaquent à la dénutrition (traitement de la malnutrition aiguë, prévention de la malnutrition chronique), aux carences en micronutriments (fortification des aliments à domicile, supplémentation en zinc), aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation (prévention du surpoids et de l'obésité). Entre 2020 et 2022, le taux moyen de décaissement du programme « Services de Santé de Base pour la Nutrition » n'a été que de **14%**.

Secteur de l'agriculture et de l'élevage

Au niveau du ministère de l'Agriculture, les dépenses du PSMN ont globalement augmenté de 61% par an en moyenne. Cependant, les financements pour les interventions visant à remédier aux carences en micronutriments sont quasiment inexistantes. Seuls **2%** des 6,5 milliards de francs CFA prévus pour le renforcement de la production et la diversification des produits horticoles à haute valeur nutritive ont été décaissés entre 2020 et 2022.

Les dépenses du Ministère de l'Élevage ont représenté 22% des dépenses totales des interventions du PSMN sur la période 2018 à 2022. Cette contribution a diminué au fil du temps et n'a pas permis de financer l'ensemble des interventions programmées. Le taux de décaissement a été **presque nul** pour les activités de soutien au programme « Santé animale » contribuant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité du lait et des produits laitiers. Cette intervention était censée réduire le niveau de retard de croissance et son coût prévisionnel était de 1,4 milliard de FCFA.

⁵Interventions efficaces pour lutter contre la malnutrition maternelle et infantile, E, Keats et tous, 2021

V. Principaux points à retenir et domaines prioritaires pour améliorer le financement durable de la nutrition pour le PSMN

L'examen des dépenses du PSMN met en évidence deux considérations importantes.

Premièrement, bien que les dépenses globales consacrées à la mise en œuvre du PSMN aient considérablement augmenté depuis 2018, principalement en raison des dépenses dans les secteurs de l'Eau, Assainissement, Hygiène et l'agriculture, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur une utilisation plus stratégique des ressources qui stimulent les gains en matière de nutrition. Les données recueillies montrent une augmentation substantielle des dépenses de l'Etat pour la mise en œuvre du PSMN avec une croissance annuelle moyenne de 23%. Cette tendance est prometteuse car elle montre que les bases nécessaires pour lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire sont solides et en croissance au Sénégal. Cependant, il est possible d'améliorer l'utilisation des ressources existantes pour stimuler les gains en matière de nutrition en élevant de manière stratégique les actions nutritionnelles dans les programmes sectoriels, par exemple, en intégrant des objectifs, des indicateurs et des résultats en matière de nutrition et d'alimentation saine dans les investissements des programmes, le cas échéant. Comme indiqué dans la section III.3, les acteurs gouvernementaux de tous les secteurs sont confrontés à des défis lors de la définition et du chiffrage des actions prioritaires en matière de nutrition dans leur secteur qui peuvent être intégrées dans les programmes afin de tirer parti des ressources existantes. Cela peut être résolu en mettant en œuvre plusieurs mesures visant à renforcer la planification et la budgétisation annuelles de la nutrition, décrites ci-dessous.

Ensuite, il existe d'importants déficits de financement pour les actions essentielles en matière de nutrition, ce qui rend nécessaire une accélération des investissements dans les domaines sous-financés. Les principales interventions sous-financées comprennent le traitement de la malnutrition aiguë, la prévention de la malnutrition chronique, la fortification des aliments à domicile, la supplémentation en zinc, la prévention du surpoids et de l'obésité, la promotion des activités de développement et de stimulation de la petite enfance, l'éducation nutritionnelle, la recherche et l'innovation, et la promotion des exercices physiques et d'une alimentation saine. Il est essentiel d'investir dans ces domaines sous-financés afin de maximiser les progrès vers les objectifs nutritionnels du Sénégal d'ici 2028 (encadré 2). Il est essentiel d'accorder une attention particulière à la prévention et au traitement de la malnutrition aiguë, d'autant plus que la prévalence est remontée à 10% ces dernières années.

Encadré 2 : Objectifs du plan national de nutrition du Sénégal à l'horizon 2028

Pour améliorer la situation nutritionnelle nationale actuelle, le Sénégal a défini huit objectifs stratégiques à atteindre d'ici 2028, à savoir :

- Réduire la prévalence du retard de croissance à moins de 10%
- Réduire de 30% la proportion d'enfants ayant un faible poids à la naissance
- Réduire la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans à moins de 5%
- Augmenter le taux d'allaitement maternel exclusif au cours des 6 premiers mois à au moins 70%
- Réduire la prévalence de l'anémie dans les groupes vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et adolescents) à moins de 40%
- Réduire la prévalence des carences en autres micronutriments (iode, zinc et vitamine A) à moins de 20%
- Réduire d'au moins 10 % la prévalence de l'obésité et du surpoids parmi les groupes vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et adolescents)
- Réduire d'au moins 5% la prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation.

Afin d'améliorer de manière globale et durable le financement de la mise en œuvre du PSMN, les domaines d'action suivants sont envisagés :

DOMAINE PRIORITAIRE 1 – Veiller à l'intégration de la nutrition dans l'agenda national de transformation 2050 et son incorporation dans les stratégies sectorielles

Actions:

1. Élaborer une matrice des interventions prioritaires du PSMN avec les stratégies de souveraineté alimentaire adoptées dans le nouvel agenda national de transformation 2050 et son plan de mise en œuvre 2025-2029
2. Aligner les objectifs des politiques sectorielles avec ceux du PSMN
3. Introduire des mécanismes de financement innovants, tels que la taxation de la téléphonie mobile et l'utilisation d'une partie des revenus pétroliers

DOMAINE PRIORITAIRE 2 – Renforcer la planification et la budgétisation sectorielles en matière de nutrition, notamment grâce à une meilleure compréhension des déficits de financement et à un investissement public accru

Actions:

1. Exprimer clairement le déficit de financement et les programmes et interventions nutritionnelles correspondants observés pour la mise en œuvre du PSMN 2018-2022
2. Mettre en place une plateforme de dialogue permanent entre le CNDN, le Ministère de la Planification et le Ministère des Finances et du Budget pour identifier les opportunités de financement des interventions en matière de nutrition et faciliter le suivi et le rapportage des progrès
3. Demander la création de lignes spécifiques pour la nutrition dans les budgets de l'État et des collectivités locales
4. Inclure la nutrition parmi les priorités annuelles énoncées dans les lettres de cadrage budgétaire du Premier ministre
5. Inclure systématiquement les interventions du PSMN dans les plans de travail annuels des ministères PTBAs pour exploiter et orienter les ressources disponibles vers les interventions nutritionnelles
6. Doter les collectivités locales d'argumentaires et d'outils de plaidoyer en vue de créer une ligne nutrition dans le budget de l'Etat à l'image de celles de la santé et de l'éducation
7. Soutenir les gouvernements locaux dans le plaidoyer pour le financement des interventions nutritionnelles dans le cadre de la coopération décentralisée
8. Compiler les leçons tirées des processus de planification budgétaire, de mise en œuvre et de rapportage utilisés par les différents ministères sectoriels pour la mise en œuvre des interventions nutritionnelles, y compris l'identification de sources de financement supplémentaires.

DOMAINE PRIORITAIRE 3 – Mobiliser des ressources externes pour la mise en œuvre du PSMN 2024-2028

Actions:

1. Élaborer des notes conceptuelles identifiant le déficit de financement et les ressources nécessaires, ciblant les bailleurs de fonds potentiels et les responsables par secteur concerné (coordonnées avec le soutien du CNDN, le cas échéant)

2. Organiser une réunion sectorielle de partenaires pour lever des ressources supplémentaires pour les interventions non financées
3. Identifier les contributeurs potentiels du secteur privé
4. Mettre en place une plateforme de dialogue permanent avec les acteurs du secteur privé pour partager et mutualiser les interventions
5. Finaliser et mettre en œuvre le plan de communication et de plaidoyer du PSMN
6. Élaborer des notes de plaidoyer spécifiques à destination des donateurs potentiels (partenaires publics, privés, bilatéraux ou multilatéraux)
7. Réaliser un bilan et une capitalisation des partenaires mobilisation des ressources

DOMAINE PRIORITAIRE 4 – Renforcer le suivi et la redevabilité budgétaires

Actions:

1. Réviser la nomenclature budgétaire pour l'introduction de l'étiquetage budgétaire de la nutrition
2. Mettre en place une plateforme de redevabilité entre le CNDN et les secteurs en vue d'un partage bidirectionnel continu des informations financières sur les interventions nutritionnelles
3. Renforcer les compétences du personnel du CNDN et des responsables et planificateurs budgétaires concernés sur l'utilisation de l'étiquetage budgétaire nutritionnel
4. Mettre en place des unités de suivi du financement de la nutrition (points focaux) chargées de collecter les informations financières au sein des ministères
5. Réviser les cadres de rapportage pour inclure les données financières sur les interventions nutritionnelles
6. Utiliser les processus et outils numériques existants au niveau des ministères sectoriels pour la collecte et la communication des données financières sur la nutrition
7. Renforcer les compétences du personnel du CNDN et des départements ministériels concernés sur l'élaboration des rapports de suivi et d'évaluation notamment les rapports sur les activités de nutrition

VI. Conclusion

Ce rapport fait ressortir des défis majeurs à relever par le Sénégal non seulement pour consolider les acquis mais aussi pour assurer l'amélioration de l'état nutritionnel de la population. Ces défis concernent notamment :

- L'insuffisance des ressources allouées à certaines interventions nutritionnelles à fort impact qui ne permettent pas la mise à l'échelle nécessaire pour consolider la tendance à la baisse de la malnutrition,
- L'intégration insuffisante de la nutrition dans certaines politiques et plans sectoriels,
- L'articulation insuffisante des systèmes d'information sectoriels existants pour renforcer celui de la nutrition dans son ensemble.

Tous ces défis sont à l'origine d'une vision plus transparente des actions menées et de leurs coûts dans un contexte où les ministères peuvent, de leur propre initiative, rechercher des ressources auprès de partenaires extérieurs. Or, dans le secteur de l'enfance et du genre, plusieurs partenaires sont disponibles pour intervenir. Mais pour la pérennisation des actions, il fallait renforcer l'intervention des communautés en leur accordant la responsabilité de certaines initiatives, ce qui pourrait faciliter à leur gestion des interventions après financements extérieurs.